



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **15**

Représentés : **11**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **02/04/2025**

Date d'affichage : **10/04/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du vendredi 25 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-cinq avril à 19h**, le conseil municipal extraordinaire de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **CENTRE MAURIN DES MAURES**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – René LE VIAVANT – Michaël RIGAUD – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR	à	Christiane LARDAT
Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Elisabeth CAILLAT	à	Geoffrey PECAUD
Jean-Paul MOREL	à	Jean-Marc BONNET
Franck THIRIEZ	à	Liliane LOURADOUR
Corinne VERNEUIL	à	Julie LEPLAIDEUR
Isabelle BRUSSAT	à	Jean-Pascal GARNIER
Olivier COURCHET	à	Isabelle FARNET-RISSO
Philippe CHILARD	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Patrick HERMIER
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTS :

Francis LAPRADE - Patricia PENCHENAT - Erwan DE KERSAINTGILLY - Florian VYERS - Audrey MICHEL - Kathia PIETTE - Christiane COLOMBO -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Monsieur le Maire déclare,

Mesdames, Messieurs,

Mon Père,

Bonsoir à tous,

N° 2025/04/25-01

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2025 – MONSIEUR AIME ROSSO

N° 2025/04/25-01

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2025 – MONSIEUR AIME ROSSO

C'est chaque année un honneur pour moi, en tant que maire, de soumettre au vote de mon conseil municipal la nomination du Capitaine de ville, figure centrale de nos Bravades de la Saint-Maur, dont nous célébrerons cette année la 27^{ème} édition.

Je tiens à réaffirmer ici mon attachement profond aux traditions qui façonnent l'âme de Cogolin, et à celles et ceux qui, avec passion et engagement, les font vivre. Avant d'ouvrir cette séance exceptionnelle, permettez-moi d'exprimer toute ma gratitude envers les bravadeurs, pour leur implication constante et leur transmission fidèle de cet héritage.

Être bravadeur, ce n'est pas seulement endosser un costume ou marcher au rythme du tambour. C'est incarner un état d'esprit, une histoire commune, une appartenance fière à notre ville. À vous tous, je dis simplement mais sincèrement : merci.

Je souhaite également adresser, au nom de l'ensemble du conseil municipal, nos remerciements à Christophe GIRARD, accompagné de Sylvain LORGUES et Camille GIRARD, pour avoir mené avec ferveur les 26^{ème} Bravades de la Saint-Maur.

Pour l'édition 2025, présentée selon la tradition par notre Cépoun le jour du printemps, je vous propose de procéder à l'élection de Monsieur Aimé ROSSO, en tant que Capitaine de ville.

Mais avant de passer au vote, quelques mots sur notre futur Capitaine :

Né à Saint-Tropez, aujourd'hui âgé de 70 ans, Aimé ROSSO a rejoint les Bravades de Cogolin il y a 24 ans. Quatrième d'une fratrie de six enfants, il s'installe à Cogolin où il se marie en 1978. De cette union sont nés trois enfants, eux aussi bravadeurs, dont Romain, qui s'apprête à devenir son major, ainsi que six petits-enfants, parmi lesquels Vincent, qui sera notre Porte-enseigne.

Je tiens à souligner, qu'en plus d'être membre actif de l'association des Bravades depuis 2001, il a aussi entraîné nos jeunes footballeurs cogolinois pendant plus de 10 ans.



N° 2025/04/25-01

NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2025 – MONSIEUR AIME ROSSO

C'est donc avec joie que je vous propose, mes chers collègues, de nommer, par vote à main levée, Monsieur Aimé ROSSO Capitaine de ville des Bravades 2025.

Monsieur Aimé ROSSO a choisi Romain ROSSO pour Major,
Monsieur Aimé ROSSO a choisi Vincent ROSSO pour Porte-enseigne.

Je déclare donc :

Aimé ROSSO, Capitaine de ville des Bravades 2025,
Romain ROSSO son Major et Vincent ROSSO son Porte-enseigne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.